

COMMUNE DE SARDENT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2023/28**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/05/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Christelle BAUMET, Alice DEHUREAUX, Angélique VEYSSET, Sandra Terracol, Fanny CADILLON- LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET

Etait absent et excusé : M Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Mme Christelle BAUMET

OBJET : Avenant à l'acte constitutif d'une régie de recettes multiservices

Annule et remplace celle du 03/04/2023 visée le 07/04/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, une régie de recettes multiservices a été le 1^{er} juillet 2021, maintenant il faut inclure les recettes des locations pour les différents espaces de la MALLETTE.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 avril 2023,

DECIDE :

ARTILCE PREMIER : La régie encaisse les produits suivants :

- Location des différents espaces de la MALLETTE (espace de travail partagé, salle de réunion, cabinet mutualisé)

ARTICLE 2 : Les recettes désignées à l'article 1^{er} sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- En espèces
- En chèques
- Par carte bancaire
- Par virement bancaire sur le compte DFT

Les recettes sont perçues contre remise d'une quittance à souche.

ARTILCE 3 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3000 € .

ARTICLE 4 : Le Maire de SARDENT et le comptable public assignataire du SGC de Guéret sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 023-212316806-20230515-202328-DE

[Signature]

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 15 mai 2023
Publié, le 22 mai 2023
Transmis, le 22 mai 2023
Certifié exécutoire
Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET



[Signature]

[Signature]